



**UNION SYNDICALE
DE LA PSYCHIATRIE**

**52 rue Gallieni 92240 Malakoff
tél. 01 46 57 85 85 – fax 01 46 57 08 60
e-mail : uspsy@free.fr – site : www.uspsy.fr**

**CONGRES ANNUEL de L'USP
29, 30 et 31 mars 2019 à Besançon**

**Motion
STATUTS**

L'Union Syndicale de la Psychiatrie (USP), réunie en Congrès national à Besançon du 29 au 31 mars 2019,

- S'oppose au projet de loi « ma santé 2022 » sur le statut des médecins hospitaliers. En proposant la suppression des concours, la contractualisation et l'intéressement, le gouvernement provoquerait la précarisation des professionnels et aggraverait leur souffrance au travail.

- Propose que la loi garantisse la continuité des soins et l'indépendance professionnelle avec des nominations et mutations organisées au niveau national. Cette indépendance professionnelle est encore plus nécessaire en psychiatrie, discipline intervenant dans la suppression de liberté de certains patients.

Nous soutenons un statut spécifique des médecins, pharmaciens et biologistes hospitaliers différents de la fonction publique et de l'exercice libéral.